Conseil de quartier Charles Hermite- Évangile

24/11/2025 – Le Nouveau Ney - 2 Boulevard Ney

Ordre du jour

- Point d'information sur la période de réserve électorale
- Point sur les référents de quartiers de la police municipale
- Présentation par Espoir 18 de leur nouveau local à Tristan Tzara
- Présentation d'Activ 18
- Présentation des projets du quartier lauréats du Budget Participatif 2025

Les élus présents

Kévin HAVET, adjoint au Maire en charge de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne ;

Gilles MENEDE, adjoint au Maire, en charge des espaces verts et affaires funéraires, de la nature en ville, de la végétalisation de l'espace public ;

Cabinet du Maire

Jeanne POUENAT, chargée de l'urbanisme, des grands projets urbains, de l'attractivité, de la ville du quart d'heure, des espaces verts, de la nature en ville et des affaires funéraires

Justine SIMON, chargée de la Politique de la Ville, des centres sociaux, de la Participation Citoyenne, du Budget Participatif, de la Vie Associative et de l'Europe

Administration

Tiguida DARAMEH, directrice du développement de la vie associative et citoyenne ;

Adrien BLOT, directeur adjoint en charge de l'espace public ;

Michel DIOP, chargé de participation citoyenne

Invités :

Commissaire du 18ème arrondissement (Police Nationale)
Adjoint au Commissaire du 18ème arrondissement (Police Nationale)
Chef de la Division territoriale du 18ème arrondissement de la Police municipale

I. Police municipale : organisation, compétences et fonctionnement

1. Effectifs et organisation

À la question relative aux effectifs, la **Police municipale (PM)** indique être organisée avec une présence **7 jours sur 7**, en **horaires matin et soir**, reposant sur plusieurs **brigades**.
Une **coordination interne** permet de rationaliser les interventions et d'adapter les réponses à l'échelle de l'ensemble du territoire.
Les effectifs s'élèvent à **environ une centaine de policiers municipaux** sur le périmètre concerné.

2. Équipement et armement

La PM confirme être **équipée**, sans toutefois disposer d'armes létales. Les agents sont dotés :

- d'une **gazeuse**,
- d'une **matraque**,
- d'une **caméra-piéton**, utilisée notamment pour prévenir et apaiser les situations conflictuelles et sécuriser les interactions avec le public.

3. Verbalisation et articulation avec la Police nationale

La PM précise être compétente pour dresser des **contraventions**, dans la limite de son champ d'intervention.
En matière de **délits**, la procédure est transmise à un **Officier de Police Judiciaire (OPJ)**.
Il est rappelé qu'à Paris, la **Police nationale (PN)** dispose d'effectifs importants. Lors de la création de la PM, l'objectif était de construire une **complémentarité** entre les deux forces.
Les habitants sont invités à **ne pas se préoccuper de la répartition des compétences** : en cas de difficulté, il convient de faire un **signalement**, les services se coordonnant ensuite entre PM et PN si nécessaire.

4. Intervention dans les résidences et espaces privés

La PM indique ne pas intervenir dans les **résidences privées**, sauf en cas de **délit avéré**.

Les interventions s'inscrivent dans le cadre de la **convention tripartite**, en lien avec la PN.
Il est rappelé que le **GPIS** a vocation à intervenir dans les **parties privatives**, tandis que la PM agit prioritairement sur la **voie publique**. Les services travaillent néanmoins en lien étroit, notamment avec le **GPIR (ou « Sureté RATP »)**.

5. Périmètre d'intervention et continuité du service

À la question de l'affectation des agents, la PM précise que :

- les agents peuvent être amenés à **changer de secteur**,
- des **transmissions systématiques** sont assurées afin de garantir la continuité de la connaissance du territoire,
- des collègues sont spécifiquement chargés de **centraliser et diffuser les informations** au sein du service.

Les agents de la PM tournent généralement à l'échelle de l'**arrondissement**, ce qui permet une **connaissance continue des quartiers**, renforcée par le travail en lien avec les services municipaux.
Il est précisé que le **périmètre d'intervention** de la PM correspond à celui des **Conseils de quartier (CQ)**.

6. Dans Ma Rue (DMR) – outil de signalement

L'outil **DMR** est présenté comme une **application de signalement**, permettant aux habitants de faire remonter des problématiques relevant :

- de la **Police municipale**,
- mais également d'autres **services de la Ville** (voirie, propreté, etc.).

II. Présentation de l'association jeunesse Espoir 18 et de son nouveau local, rue Tristan Tzara

1. Publics accueillis selon les sites

Au sein du site de **Tristan Tzara**, il est précisé que l'accueil est davantage orienté vers des **familles**, avec un volet plus marqué sur les **enjeux scolaires**.
À l'inverse, le site **EPJ La Villa** accueille un public plus **informel et plus jeune**.
Sur la question des équipements, il est indiqué que le site de **Pajol** a été **fermé**, dans la mesure où une ouverture a eu lieu sur le secteur **Évangile**.

2. Origine des jeunes et partenariats

Les **chantiers internationaux** accueillent des jeunes du 18e, au sein de **plusieurs pays**, notamment :

- d'Afrique,
- du Maghreb,
- d'Amérique du Sud.

Ces dispositifs reposent sur des **conventions avec des structures nationales** ainsi qu'avec le **Ministère des Affaires étrangères (MAE)**.

3. Publics ciblés et mixité

Les dispositifs s'adressent **principalement aux jeunes du quartier**, tout en restant **ouverts à d'autres publics**.
Une attention est portée à la **mixité**, avec une répartition d'environ **65 % de filles et 35 % de garçons**.

4. Conditions financières des chantiers

Les chantiers ne sont **pas rémunérés**.
Une **participation forfaitaire de 200 €** est demandée aux jeunes, avec des possibilités de **paiement échelonné** afin de rester accessible.
Il est précisé que le **coût réel** pour la structure organisatrice s'élève à environ **4 000 € par participant**, pour un séjour comprenant par exemple :

- **3 semaines au Brésil**,
- dont **2 semaines de chantier**,
- et **1 semaine libre**.